



## **COMMENT NAQUIT LA PREMIÈRE ASSOCIATION HENNEBONTAISE AU XIX<sup>ème</sup> SIÈCLE**

Olivier FURON-BAZAN

Comme l'écrit l'historien local Jacques GUILCHET, en étudiant l'histoire d'une Association, on y retrouve la vie de la société locale. Il apparaît alors bien difficile de l'analyser sans prendre ses repères sur l'évolution de la population hennébontaise au cours du siècle précédent avec la fondation, quarante ans plus tôt, du "*Cercle Catholique*". Celui-ci se donnait pour objectif d'encadrer la jeunesse ouvrière qui fréquentait les écoles privées et dont la mission était de lutter contre l'anticléricalisme qui allait apparaître de plus en plus solidement attaché à la conquête des idées républicaines depuis la révolution française de 1789.

Certes, il fallut attendre plusieurs générations avant de connaître la création du "*Cercle Catholique*" (fondé le 15 novembre 1869) mais, en réalité, nous devons aujourd'hui la création des premières associations aux membres du clergé catholique et à cette image formatrice d'un rassemblement de la jeunesse autour des clochers et des paroisses. La morale éducatrice occupait une place importante dans les patronages embryonnaires sous la période du second Empire. Les événements politiques et sociaux de cette période confirment des fractures au sein des populations qui avaient été fortement encadrées par le pouvoir central et l'église.

Dans la région Bretagne, la résistance fut très forte ; l'autonomie et la laïcisation des institutions créèrent deux courants qui se creusèrent

progressivement à partir de la chute de NAPOLEON III et sa destitution le 4 septembre 1870. Ce constat ne peut être que général sur l'ensemble du territoire. Deux courants que l'on qualifierait l'un de conservateur et l'autre de républicain. *"Chaque camp, fort de sa bonne foi, pour s'affirmer, s'efforce d'amener ou de maintenir dans ses rangs la jeunesse française. Cette rivalité, nous la connaissons pendant plus d'un siècle car, visiblement aujourd'hui la guerre des clans est éteinte, donnant plutôt aux brasiers encore semi-allumés des allures de joutes entre les hommes pour un pouvoir et un rayonnement associatif"*.

Sur le plan local, l'implantation des Forges d'Hennebont qui employaient plusieurs milliers d'ouvriers allait être pendant un siècle (ouverture des Forges en 1860), l'une des motivations pour mettre en place des structures d'accueil pour les jeunes ouvriers. Le clergé fut le premier à comprendre l'importance d'un lieu de rassemblement et de regroupement en proposant des activités multiples en fondant les *"Les Cercles Catholiques"*. Dans le département du Morbihan, le premier voyait le jour à HENNEBONT, en 1869 pour le diocèse de VANNES. Le premier président fut le Docteur Jules EVANNO, assisté par un Directeur, l'abbé Ernest LE GAL. L'un et l'autre se partageant les responsabilités : la direction intellectuelle et la tutelle spirituelle.

Il est intéressant d'analyser cette longue période qui allait précéder la création de la *"Garde du Vœu"* [1] promise à succéder au *"Cercle Catholique"* dont le fonctionnement s'articulait en deux volets : une équipe dirigeante, composée de notables pour la plupart, fervents défenseurs du catholicisme et à ce titre regardés comme suspects par les pouvoirs publics sous le vocable de *"Patronage Saint-Joseph"*, le deuxième volet n'étant autre que l'existence de la jeunesse ouvrière sur les deux communes comptant déjà des usines, Hennebont et Inzinzac-Lochrist.

Dans la remarquable étude de Jacques GUILCHET [2], nous relevons les finalités présentées par les membres-fondateurs du *"patronage"* Hennebontais :

*" La Société a pour but de maintenir ses membres dans la persévérance des idées et pratiques religieuses qu'on a pris tâche de leur inspirer durant leur temps d'école, de leur procurer des amis vertueux et des secrétaires honnêtes afin d'assurer leur persévérance dans le bien en respectant la sanctification du dimanche"*

---

[1] La *Garde du Vœu* sera inscrite sur les registres officiels le 10 juin 1909 par M. Paul Le NOUËNE et enregistrée à la S/Préfecture le 14 juin 1909. A ses débuts elle développera l'harmonie, la troupe théâtrale, une section de gymnastique et une section de boules. La section football est lancée en 1936. En 1938, elle acquiert le stade qui sera inauguré sous le nom de *"François Michard"*. En 1954, la *Garde du Vœu* inaugure sa salle omnisports, la salle *"Le Gall-Le Nouène"*.

[2] *"Une association sportive hennebontaise"*, 1997, Jacques Guilchet, A.C.Hennebont, HB.5

Du reste, il ne fallait pas s'étonner de la réaction de l'église, maltraitée depuis la révolution française et la mise en place des premières règles républicaines en faveur de la laïcité ainsi que par la disparition progressive de son hégémonie auprès des populations.

Afin d'éviter de perdre progressivement sa place, la religion catholique réagissait avec deux idées fortes dans le texte initial ; deux actions pour lutter contre la déchristianisation et contre l'anticléricalisme. Dans ce lieu de rassemblement, parfois de retrouvailles, les responsables comprirent rapidement l'importance de la portée d'une telle association au moment où la fracture (sociale et religieuse) se montrait menaçante pour une société française déstabilisée et toujours à la recherche d'une nouvelle forme d'identité. Après la Guerre de 1870 et la cuisante défaite de la bataille de SEDAN (Ardenne), la FRANCE avait besoin de sa jeunesse pour provoquer un déclic parmi les nouvelles générations. Pour cette raison, il fallait réveiller l'esprit patriotique et faire prendre conscience aux autorités militaires, civiles et religieuses, d'une nécessité d'encadrer la jeunesse, en particulier ouvrière, comme celle du pays lorientais.

Ce fut en 1871 qu'allèrent naître officiellement "*Les Cercles Catholiques d'ouvriers*" grâce à deux officiers français [3] dans le but de répondre aux besoins matériels et moraux de la classe ouvrière. Cette dernière était une catégorie sociale en pleine expansion notamment dans le secteur d'Hennebont-Lochrist qui ressentait la première vague d'une population rurale répondant aux besoins industriels des Forges. A cette époque, tout développement de la vie associative était très suivi par les pouvoirs publics.

En outre, un patronage était perçu comme un rassemblement d'opposants politiques et tous les prétextes étaient bons pour accentuer la surveillance. Ainsi, en 1882, sous la présidence de Jules GREVY, deux grandes lois scolaires de Jules FERRY, ministre de l'Instruction Publique, vont être votées, instituant notamment l'obligation, la gratuité et la neutralité de l'enseignement primaire ce qui ne fera que réchauffer les esprits au cours du ministère FREYCINET et rendre l'administration plus tatillonne à l'égard des associations catholiques.

L'abbé LE GAL, en tant que directeur du Cercle Catholique, sera mis en cause par les autorités judiciaires locales pour avoir fait jouer une pièce de Théâtre sans déclaration préalable ; le jugement sera cassé [4]. La législation va

---

[3] René de la Tour du Pin (1834-1924) et Albert de Mun (1841-1914)

[4] Arrêt de la Cour de Cassation, in *Journal du Palais*, année 1882, sept /déc. p.962 : "*La Cour, sur le premier moyen, pris de la violation du décret du 6 janvier 1864 et de l'article 471, n°15, du code pénal. Attendu qu'il résulte des énonciations et des constatations du jugement attaqué, que l'abbé LE GAL avait reçu dans la soirée du 1<sup>er</sup> septembre 1881, dans la maison dont il est le propriétaire à Hennebont et dont il avait l'entière disposition, le président et les membres du Cercle Catholique d'ouvriers dont il est le directeur et qu'en présence des ces spectateurs il avait fait jouer une pièce*

faire de l'indispensable autorisation préfectorale, l'assise réglementaire de toute société. Ainsi, le 1<sup>er</sup> novembre 1883 est officiellement déclaré Cercle Catholique d'Hennebont qui énonce de façon volontairement neutre son but afin d'être agréé : " *...faciliter et entretenir les bonnes relations entre les habitants de la ville*". Deux mois plus tard (28 décembre 1883), l'autorisation de fonctionner est accordée.

Il faudra attendre la présidence d'Emile LOUBET (8<sup>ème</sup> président de la III<sup>ème</sup> République) pour qu'un nouveau texte et décret sur le rôle et le fonctionnement d'une Association [5] soit mis en application (Loi du 1er juillet 1901 – décret du 15 août 1901).

En ce début de siècle, on pouvait évoquer la réussite de l'Exposition Universelle de 1900 ; la Tour EIFFEL et la première ligne de Métro marquèrent "la belle époque". Hélas, si les esprits se calmèrent, ce fut de courte durée. Ainsi, après quelques mois de pause, les esprits s'échauffèrent avec l'apparition de la Loi sur les Associations. Au printemps 1902, les élections législatives vont se transformer en une vraie compétition acharnée entre la droite soutenue à fond par l'Eglise et la gauche républicaine. La cuisante défaite de la droite offre une voie royale au Ministère COMBES qui sera équilibré avec deux radicaux-socialistes, quatre radicaux et 4 républicains.

Quelques mois plus tard (26-28 septembre 1902), le Parti Socialiste naissait, offrant ainsi un énorme espoir pour tous ceux qui aspiraient à un Etat socialiste, laïque et républicain. Une autre raison va amener un poids supplémentaire pour les attaques permanentes de l'Eglise et de l'Etat. Emile COMBES, maçon, et sa passion anticléricale allait l'amener à commettre un certain nombre d'erreurs abusives après que la France choisisse de rompre avec le VATICAN. La loi votée le 9 décembre 1905 portait sur la séparation de l'Eglise et de l'Etat, une manière de faire simple en refusant les associations religieuses et les manières humanistes utilisées pour maintenir la religion dans les écoles privées.

---

*par lui choisie, sans déclaration et sans communication préalable à cette pièce au préfet du département. Attendu que [...] toutes les personnes sans excepter les membres du Cercle Catholique qui assistaient à cette représentation n'avaient été admises que sur la production à l'entrée de lettres ou cartes d'invitation nominative qui leur avaient été adressées à l'avance par l'abbé LE GAL. Attendu que le fait ainsi constaté caractérisait légalement une réunion privée, puisque l'accès du domicile de l'abbé LE GAL avait été absolument interdit au public. Que ce fait ne pouvait être assimilé ni à un spectacle public, ni à l'exploitation d'un théâtre ouvert au public qui sont seuls admis aux formalités prescrites par le décret de 1861. Attendu qu'en jugeant le contraire et en déclarant que le Docteur EVANNO, en qualité de Président du Cercle Catholique d'ouvriers était pénalement responsable d'une contravention aux dispositions de ce décret, le juge de simple police a méconnu et a violé, par fausse application le décret susvisé.... Casse.*

[5] Loi des Associations – 1<sup>er</sup> juillet 1901 – Décret 15 août 1901. Loi sur les Associations (autres que professionnelles et des Congrégations) : se traduit par la liberté des Associations Laïques, c'est-à-dire qu'en vue des législatives, elle permet l'organisation des associations politiques et des partis.

Parfois, nous découvrons certains gestes pour apaiser les attaques dans les deux camps comme celui de l'abbé LUCO, historien vannetais, spécialiste de l'histoire des institutions religieuses qui rédigea une brochure d'une soixantaine de pages sur l'église de Notre-Dame-de-Paradis d'Hennebont au profit de l'ORPHEON du "*Cercle catholique d'Hennebont*"; Un geste et soutien inattendu en faveur du président des "*Jeunes ouvriers d'Hennebont*" qui avait réclamé au conseil municipal d'Hennebont la disposition de l'ancien auditoire situé dans la ville close pour les répétitions de l'ORPHEON (30 août 1872). Deux ans plus tard (1874), l'association obtenait satisfaction et recevait un soutien inattendu de ce prêtre réputé pour son comportement de tolérance mais également on peut noter au passage que la dénomination de cette section musicale n'est pas impérativement définie. Il faudra attendre la mise en place de la loi du 1er juillet 1901 des Associations pour connaître le rôle et le fonctionnement de celles-ci. Cent-dix ans plus tard, cette loi associative conserve toute sa vigueur et son sens pour les français qui tiennent beaucoup aux définitions présentes expliquant la richesse du monde associatif en 2011.

## **MUSIQUE ET GYMNASTIQUE**

### **Premières activités de la Garde du Vœu**

La Musique populaire connaît son âge d'or durant les deux dernières décennies précédant la guerre de 14-18. En 1904, la Société de trompettes appelée "*L'Hennebontaise*" obtenait l'autorisation d'organiser ses répétitions dans la salle des fêtes de la ville close sous la responsabilité de M. OLLIER et l'année suivante, il était fortement question de créer une musique municipale comme celle qui existait à Lochrist: "*La Société musicale des Forges d'Hennebont*". La section musicale occupait une place prépondérante au sein du patronage et prendra part aux fêtes gymniques et patronales. Ainsi pour célébrer son trentième anniversaire (1969- 1999), les responsables firent appel comme renfort au patronage de Lorient.

Généralement, les dirigeants des patronages privilégiaient les activités culturelles, et la Musique en particulier, contre celles du sport que l'Eglise considérait comme des activités classées dans les milieux de l'athéisme. Le développement et le rayonnement d'une société laïque "*Les enfants de Lochrist*" vont servir de stimulant et conduire les institutions patronales à s'affirmer face à cette concurrence, et souvent de façon très vive.

On se rendra compte que les activités sportives étaient beaucoup moins en vue. Sans doute que lors de la création de la "*Garde du Vœu*" (1909), les fondateurs [6] voulurent organiser un grand rassemblement de Gymnastique

---

[6] La Garde du Vœu d'Hennebont était présidée lors de sa fondation (1909) par l'avocat Jean-Baptiste LALAU-KERALY et de l'abbé GUILLON, son directeur. J.B. LALU-KERALY fut bâtonnier au barreau

qui devait réunir plus de 550 gymnastes venant de quatorze sociétés [7] placées sous l'égide de la F.G.S.P.F. Pour mieux comprendre l'une des raisons de la création de la "Garde du Vœu", il faut se souvenir d'abord de la défaite de 1870 qui avait eu pour résultat de marquer les populations françaises. Dans un esprit revanchard, de nombreuses sociétés de tir et d'instruction militaire naquirent dans la France entière. Dans le pays Hennebontais avait été créé, en 1904, les "Enfants de Lochrist", une association qui regroupait les sections de gymnastique, de tir et l'instruction militaire. En 1908, la municipalité locale attribuait une aide 60 F au "Patriote Hennebontais" afin que celle-ci puisse mettre son stand de tir à la disposition des Ecoles communales où avaient été organisés en 1882 des bataillons scolaires.



Jeunes gymnastes de la Garde du Vœu

---

de Lorient. Il était né à Hennebont le 18 août 1894. Il épousa Angèle de Mauduit dont il eut 9 enfants. Un de ses fils, Gilles, fut tué lors de la 1<sup>ère</sup> guerre mondiale, le 13 février 1916 à 21 ans. Les LALAU-KERALY sont d'ardents défenseurs de l'Eglise. La famille fera don d'un vitrail à la Basilique N.D. de Paradis. J.B. LALAU-KERALY présidera pendant 40 ans la Cercle Catholique et participera aux échauffourées de 1903 (*Maisons d'Hennebont, Jacques Guilchet, 2005, non publié, A.C.Hennebont, HB56*)

[7] *La Garde du Vœu*, Hennebont ; les *Nicolasics*, Sainte Anne d'Auray ; les *Jeunes Volontaires*, Auray ; l'*Avant-Garde*, Carnac ; la *Saint Alban*, Elven ; les *Tricolores*, Lochrist ; la *Saint-Colomban*, Locminé ; l'*Amicale*, Lorient ; la *Patriote*, Lorient ; la *Saint Michel*, Lorient ; la *Saint-Joseph du Plessis*, Lanester ; l'*Espérance*, Ploemeur ; la *Jeanne d'Arc*, Port-Louis ; les *Korrigans*, Vannes.

L'année suivante, il était temps que le patronage se mette en conformité avec les nouvelles lois en vigueur d'autant plus qu'après la rupture des relations diplomatiques entre le Saint-Siège (Pape Pie X) et la France, en 1904, l'année suivante, le gouvernement de René COMBES n'avait pas hésité à contraindre l'Eglise et ses associations à se mettre en conformité, seul moyen de survivre à cette véritable image de sectarisme à l'époque. Une lutte qui s'était intensifiée malgré l'homme tolérant que fut Emile LOUBET, premier Président de la III<sup>ème</sup> République à faire un mandat complet (1899-1906) et qui décidera immédiatement après son mandat présidentiel accompli à prendre sa retraite politique. Ce conservateur ne cacha pas son ras-le-bol devant ces luttes stériles et anticléricales qui empêchaient parfois d'évoluer dans le sens du modernisme.

Le Cercle Catholique doit se mettre en conformité avec la nouvelle législation et décide de créer une nouvelle association ou plus exactement de donner une forme juridique adaptée à la réglementation au Cercle et au Patronage. Le sport entre progressivement dans les habitudes des membres associatifs. A Hennebont, la demande est forte. Les Jeux Olympiques d'été ont fait des adeptes notamment en Athlétisme. Les premiers champions locaux s'appelaient Mathurin ROGER et Henri JOLIVET en remportant les premières places au 60 m enfants tandis que Léon HAMON se distinguait dans les épreuves de sprint (100 et 800m plat) ainsi qu'au 110 m/ haies. Dans cette épreuve, il se classait à la seconde place en 20" 2/5<sup>è</sup>.

Dès cette époque, le recrutement se faisait régulièrement à l'école primaire. La concurrence débutait dès la catégorie Pupilles (vers 6 -7 ans). Chaque enfant se dirigeant vers le club laïc ou le patronage selon les convictions politiques ou religieuses des parents mais aussi parfois en fonction des activités sportives proposées ce qui était souvent le cas dans les communes rurales. A cette époque-là, on entrait dans la catégorie adulte à seize ans.

Les Sociétés de Gymnastique et celles de préparation militaire constituaient les associations les plus importantes. La "*Garde du Vœu*" va s'insérer dans ce cadre mais, après la guerre, les patronages connaîtront un essor très important notamment grâce au Basket-ball et à la présence des militaires américains passionnés pour cette discipline des sports collectifs. Par ailleurs, au plan éducatif, le Basket-ball allait connaître un grand engouement auprès de la jeunesse comme le football après la seconde guerre mondiale.